

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 12.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.

Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 18 MARS 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

LA SESSION

La Chambre a doublé, la semaine dernière, le cap du Budget. Sir Leonard Tilley a fait son exposé financier pendant la séance de mardi. Le discours du ministre dura trois heures, la réplique de sir Richard Cartwright dura trois heures aussi, et la riposte de sir Charles Tupper deux heures, ce qui conduisit la Chambre à une heure du matin, mercredi.

Nos lecteurs, qui ne s'attendent pas à trouver des primeurs dans un journal hebdomadaire, connaissent déjà sans doute tout ce qui concerne cette journée parlementaire par la presse quotidienne qui les a renseignés à ce sujet. Suspendu entre deux budgets, l'un passé, celui de 1878-79, et l'autre futur, celui de 1880-81, le ministre des finances nous a appris qu'il y avait eu dans le premier un déficit de près de deux millions et nous a prédit en même temps qu'il y aurait un surplus d'un demi-million dans le dernier. Quant à l'exercice courant, qui intéresse surtout, parce qu'il a vu l'inauguration du nouveau régime, il est impossible d'en rien dire de précis, naturellement, puisque nous ne sommes qu'aux deux tiers de l'année. Ce sera pour la session prochaine. Néanmoins, on en sait assez pour croire que les prévisions du gouvernement, au sujet du nouveau tarif, seront confirmées par les faits. Bien plus, le ministre a expliqué que, sans la protection, le déficit de 1878-79 aurait été de trois ou quatre millions, au lieu de deux; la simple annonce du changement a fait rentrer dans le trésor, pendant les derniers mois de cet exercice, des sommes énormes, qui n'y seraient pas venues sans cela. Pour ce qui est de l'effet de la politique nouvelle sur nos relations commerciales, il est tout à l'avantage de l'Angleterre, d'où nous avons importé plus que par le passé, en dépit de l'élévation des droits, et au désavantage des États-Unis,

où nous avons acheté beaucoup moins qu'à l'ordinaire. Les importations ont notablement diminué, sur l'ensemble, et les industries locales ont repris vigueur. La politique nationale a donc atteint son but pleinement, et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sir Richard Cartwright, cependant, n'est pas de cet avis, et il l'a bien fait voir, en battant en brèche trois heures durant l'édifice élevé par sir L. Tilley. Fort heureusement, sir Charles Tupper étant venu à la rescousse de son collègue des finances, a promptement effacé les dégâts causés par le bouillant adversaire des théories protectionniste. La joute offrait de l'attrait. Elle se prolongea fort avant dans la nuit, et eut lieu en présence d'une galerie nombreuse et choisie. Il s'agissait du grand acte, du grand spectacle de la session.

Le lendemain de ce beau jour, les choses reprenaient leur cours ordinaire, qui est fort monotone depuis quelques semaines, c'est-à-dire depuis le commencement de la session ou à peu près. Cette monotonie fait le désespoir des amateurs de spectacle. Mais comment veut-on qu'il en soit autrement dans les circonstances, lorsque la politique chôme, et avec une majorité aussi forte? La Chambre paraît endormie. Elle a passé subitement de l'entrain des premiers jours à des allures d'indolence voulue.

La faute de cette somnolence revient un peu au parti ministériel, qui n'a pas donné. La droite n'a pas répondu aux appels enflammés de la gauche, qui sont tombés à plat. Le fait est que les motifs de s'exciter font entièrement défaut. La situation manque de piquant, de vif. L'avant dernière semaine a été nulle. Les cinq jours ont été pris par les incidents *ex-abrupti*. La Chambre allait ballotée au hasard des digressions que faisaient naître les interpellations ou les avis de motions, de peu d'importance.

Ce temps de calme a permis à M. Girouard de faire ressortir son bill, qui eût autrement couru le risque de jouer un rôle secondaire, et qui doit à cet isolement d'avoir dominé toute la semaine parlementaire. Le député de Jacques-Cartier a d'ailleurs fort bien conduit sa barque. Par sa tenace calculée, son air moléré et plein de bon-sens, le tout aidé d'un concours de circonstances heureuses, ce bill fortuné a pu faire son chemin sans encombre et arriver à un succès que l'auteur n'aurait jamais espéré. Enfin, c'est fait. Les mariages de beaux-frères et belles-sœurs, dans les cas permis par la loi ecclésiastique, auront les effets civils. La proposition de deuxième lecture a été votée par une majorité de sept-huitièmes, le 5, et le projet de loi sera définitivement adopté ces jours-ci. Cette première épreuve ayant réussi, il est probable que, comme l'a suggéré si à propos le *Journal des Trois-Rivières*, on complètera l'œuvre commencée, en étendant, à la prochaine session, le privilège aux neveux et tantes, oncles et nièces, mineurs, et autres personnes que l'État décrète présentement d'incapacité bien que l'Église les unisse occasionnellement. On arrivera ainsi à mettre les deux lois d'accord. L'attitude de la Chambre, sur le bill de M. Girouard, indique un sentiment de déférence très louable pour l'Église, et une bonne volonté manifeste de la part de la Chambre.

On se sent en pays chrétien, et cela fait

plaisir. Il n'est pas jusqu'à l'exhibition de bibles et au déluge de citations bibliques faites par les députés qui ne fussent de nature à réjouir le cœur. Nous sommes loin de ces pays et de ces Assemblées où l'on ne peut parler de religion sans provoquer l'insulte et l'outrage de la part des ennemis de l'Église.

Le bill abolissant la loi de faillite, adoptée par la Chambre le 6 mars, a été accepté aussi par le Sénat, jeudi, le 11. La majorité hostile de quatre voix, qui avait contrecarré le vote des Communes et maintenu la loi à la dernière session, s'est trouvée transformée cette fois en une minorité de trente voix à la Chambre haute. La loi de faillite est ainsi bien enterrée.

La discussion générale sur le budget, commencée vendredi dernier, se poursuivra cette semaine. Elle ne paraît pas devoir être animée, ni longue. Pour ce qui est du côté politique, le principe même de la protection n'est plus en jeu, et les modifications proposées au tarif ont peu d'importance.

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

L'hon. M. Holton est mort subitement au Russell House, Ottawa, dimanche matin. Le pays perd l'un de ses hommes politiques les plus remarquables et les plus estimés, l'un de ses meilleurs citoyens. Conservateurs et libéraux rendent hommage à son talent et à son caractère.

Presque toutes les petites provinces composant la Confédération, demandent des *better terms*. Pendant que notre population émigre, afin de trouver les moyens de vivre, on ne parle que de nous faire voter des millions pour ouvrir et peupler de nouveaux territoires, pour enrichir les générations futures.

La première exposition de l'Académie des arts à Ottawa a eu beaucoup de succès. Les tableaux de quelques-uns de nos artistes y ont été fort remarqués. M. Napoléon Bourassa qui est un des principaux officiers de cette association, a prononcé un charmant discours que nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui.

Le fameux article 7 a été rejeté par le Sénat français au grand désappointement de Jules Ferry et des républicains avancés. Ferry sera probablement obligé de se retirer du ministère et l'on considère que le vote du sénat est un échec sérieux pour Gambetta. Les républicains avancés reprochent en termes amers au sénat l'attitude qu'il vient de montrer et menacent de lui faire la guerre s'il ne revient pas à de meilleurs sentiments. Ils parlent dans leur colère de remettre en vigueur toutes les lois existant contre les Jésuites.

La *Gazette* de Montréal, parlant de la lettre de M. Barker, dit que son projet d'union commerciale entre les États-Unis et le Canada n'est ni plus ni moins que l'annexion déguisée et qu'il ne peut en être question aussi longtemps que le Canada voudra rester attaché à l'Angleterre.

Il nous semble que la *Gazette* ferait mieux d'établir que ce projet est bon ou mauvais. Pourquoi ne pas traiter cette question comme on a traité celle de la protection au point de vue de l'intérêt canadien? Personne ne désire l'annexion, mais tout le monde doit vouloir la prospérité du pays. Il y a des questions auxquelles on donne l'attrait du fruit défendu en refusant d'y toucher.

La déclaration du gouvernement anglais annonçant la prochaine dissolution du parlement a causé une surprise générale. Lord Beaconsfield a aussitôt lancé un manifeste sous la forme d'une lettre au duc de Marlborough. Le premier ministre parle d'abord contre l'agitation irlandaise qui, dit-il, met en péril l'intégrité de l'empire et aborde ensuite la politique étrangère. La lettre se termine ainsi : "La puissance de l'Angleterre et la paix de l'Europe dépendront en grande partie du verdict du pays. Le doute, inséparable d'une élection populaire, arrête l'influence du pays, et c'est la raison principale qui nous pousse à ne pas différer davantage un appel à la voix nationale."

Le président des États-Unis réclame, dans un message qu'il a adressé au sénat, le droit de contrôle et de surveillance sur le canal de l'isthme de Panama. Il dit que les États-Unis doivent nécessairement se mettre en état de faire prévaloir leur autorité sur une œuvre destinée à modifier considérablement les relations géographiques entre eux et le reste du monde et à affecter les intérêts américains.

M. Grant sera-t-il ou non président? Voilà une question qui occupe tous les esprits. Les républicains eux-mêmes sont divisés aux États-Unis et admettent que nommer Grant une troisième fois président serait une dérogation dangereuse aux traditions républicaines et un achèvement vers une présidence à vie. La convention républicaine choisira entre Grant et Blaine.

L'élection de l'hon. M. Langelier a été déclarée valide. Comme les conservateurs espéraient qu'elle serait annulée, ils sont de mauvaise humeur et s'en prennent aux juges. Les libéraux jubilent; ce succès suivant de près leur victoire à Rimouski, leur donne un peu de courage. Ils comptent sur Chicoutimi où leur candidat, M. Gagné, a, dit-on, grande chance d'être élu, et disent que M. Turcotte donnera sa démission comme orateur, s'il le faut, afin de donner une voix de plus à l'opposition dans la Chambre et d'en ôter une au gouvernement. On ajoute que M. Chapleau ayant tenté inutilement d'opérer une fusion avec le parti libéral en s'adressant à MM. Langelier et Mercier, aurait pris la résolution de demander une dissolution de la Chambre et de faire des élections générales afin d'avoir la majorité dont il a besoin pour faire accepter les mesures que requiert la situation financière de la province de Québec.

Nous disions avant l'avènement du ministère Chapleau que ni l'un ni l'autre des deux partis n'était assez fort à Québec pour imposer au peuple la taxe directe. C'est évidemment parce que M. Chapleau a cette opinion qu'il a voulu compléter et perfectionner la fusion qu'il a commencé